

Cahier des charges

Cours
saute
filme
regarde!

Contexte

Cours, saute, filme, regarde! (CSFR) est le projet que Passeurs d'images a conçu en réponse à l'appel du CNC « Diffusion culturelle - 15-25 ans ».

Il part du constat que ce sont les équipements sportifs – outre ceux dédiés à la musique – qui mobilisent majoritairement les jeunes aujourd'hui.

Ainsi, ce projet vise à rencontrer les jeunes dans leurs pratiques sportives, en rattachant celles-ci à des pratiques culturelles (et, plus précisément, cinématographiques) et en les mobilisant vers la découverte d'œuvres, l'implication dans des gestes liés à la fabrication des films, et la fréquentation des salles de cinéma.

Des équipements sportifs aux équipements culturels, et vice versa : ceci est en bref la trajectoire chez les jeunes que ce projet désire construire et impulser.

Aspects généraux

Le présent cahier des charges règle la participation des coordinations régionales aux gestes 1 et/ou 2 du projet national CSFR selon le calendrier et les modalités définies ci-après.

Ce projet est destiné aux jeunes de la tranche d'âge 15-25 ans, sur le « hors temps scolaire ». La coordination signataire construira donc sa participation au projet sur ce public cible.

Des actions menées en QPV ou zones rurales, ou ciblées sur des publics prioritaires - toujours dans le respect de la tranche d'âge définie - seront appréciées.

Également, le respect d'une répartition équitable hommes/femmes dans la mise en œuvre des actions est fortement recommandé.

Des portages régionaux ou « multi-coordinations », en *consortium*, sont possibles, mais seulement parmi les coordinations de la même région, sur présentation d'une note expliquant la cohérence et la pertinence de la proposition d'un tel portage multiple.

Dans le cas d'un portage « multi-coordinations », une coordination assumera le rôle de « pilote » et dirigera l'action ; la coordination « pilote » assurera notamment la responsabilité de récolter et de rassembler les éléments de restitution, de suivi et de bilan.

C'est avec la coordination « pilote » seulement et directement que Passeurs d'images contractualisera la participation d'un consortium au projet.

Calendrier

La coordination régionale pourra décider de participer à tout moment au projet, entre le 1^{er} juin 2022 et le 30 septembre 2024.

Pour ce faire, elle devra signer et retourner ce document aux chargé.es de mission concerné.es, en l'accompagnant d'une courte note d'intention faisant mention du/des lieu(x), date(s) et public(s) de son action ; du/des film(s) qu'elle souhaite projeter (si participation au geste 1) ; des archives sur lesquelles elle va construire son/ses atelier(s) avec les jeunes (si geste 2).

Geste 1 - Projections

Le **geste 1** consiste dans la projection d'un ou de plusieurs films du catalogue CSFR **dans un équipement sportif en activité**, sur tout le territoire de la France hexagonale ou d'Outre-Mer.

La coordination s'occupera de doter ce lieu de tout équipement nécessaire pour permettre une projection sur grand écran.

Les séances seront à caractère strictement **non commercial, public et gratuit**.

Seuls les films du catalogue établi par Passeurs d'images pour ce projet pourront être projetés.

Ce catalogue est constitué de différentes « listes » ou « entrées » de films : filmographie générale ; films parrainés/marrainés ; films CNC (Direction du patrimoine cinématographique) ; catalogue "Images de la culture" ; films CNAP.

Chaque entrée ou liste a ses propres spécificités quant à la modalité de mise à disposition et à la circulation des titres qui les constituent (gratuité/tarif préférentiel négocié ; types de support des copies ; délais pour les demandes ; personnes à contacter, etc.).

Passeurs d'images communiquera aux coordinations les informations essentielles pour la projection de chaque titre de chacune des différentes listes constituant son catalogue pour ce projet.

Certains films seront accompagnés par des outils de communication spécifiques (des textes ou des vidéo capsules de présentation, comme formes de « parrainage » ou « marrainage ») :

les coordinations s'engagent à s'emparer de ces éléments pour promouvoir leurs actions et/ou comme avant-séance (voir après, partie « Communication »).

Candice Prévost (footballeuse, ancienne attaquante du PSG et de l'équipe nationale) et Stéphane Diagana (champion du monde d'athlétisme) seront la marraine et parrain généraux du projet.

La coordination pourra choisir de construire sa séance avec n'importe quel titre, toutes listes confondues ; elle pourra aussi décider de construire une séance avec plusieurs titres, selon la durée, le genre, etc., en mélangeant les titres des différentes listes.

Aucun quota de diffusion entre les différentes listes de films n'est demandé aux coordinations.

La variété dans l'utilisation du catalogue est cependant incitée : pour cela, une coordination ne pourra pas programmer un même titre plus que deux fois jusqu'à la fin du projet en 2024, sauf cas exceptionnels pour lesquels la coordination fera une demande spécifique pour discuter des raisons et modalités avec l'Association.

L'accompagnement des films par une introduction, un débat, une médiation avant ou après séance est fortement recommandée.

Chaque année un comité de programmation sera organisé pour permettre à chaque coordination de proposer de nouveaux titres à ajouter dans le catalogue national du projet.

Geste 2 – Ateliers

Le **geste 2** consiste en un travail d'atelier dans lequel des groupes de jeunes, encadrés par un .e ou plusieurs intervenant.e.s artistiques, seront amenés à créer collectivement ou individuellement une œuvre audiovisuelle sur leur propre pratique sportive à partir d'images d'archive (animées et fixes).

L'Association négocie ces corpus d'archives avec trois institutions (Archives nationales, INSEP et Direction du Patrimoine cinématographique du CNC) et elle les mettra à disposition gratuite de chaque coordination.

Tout type de technique audiovisuelle pourra être employée, en intégration au travail sur les images d'archives.

L'atelier pourra avoir une durée variable : être organisé sur 1 journée ou avoir lieu sur plusieurs jours, voire semaines.

Ce qui définira l'atelier comme tel sera le fait qu'il aboutira à la création d'une œuvre (collective ou individuelle : 1 œuvre par jeune participant-e) : on considérera et on comptabilisera donc comme 1 atelier chaque processus de travail artiste-jeunes qui dans son ensemble donnera lieu à une œuvre, même si ce processus se déroulera sur plusieurs séances et/ou journées.

Passeurs d'images et la coordination régionale seront coproducteurs des œuvres réalisées par les jeunes en atelier (selon un contrat de co-production que les deux parties s'engagent à signer ultérieurement).

Les groupes de jeunes pourront venir de la même structure dans laquelle la coordination aura organisé (ou ira organiser) sa/ses séances de projections (geste 1).

L'atelier pourra avoir lieu dans l'équipement sportif directement, si l'espace le permet, et en accord avec la Direction de ce lieu ; ou, selon le besoin, être organisé ailleurs (salle de cinéma, médiathèque, bibliothèque, MJC, tiers-lieu, etc.), dans un lieu proche de l'équipement sportif.

La coordination pourra décider de construire plusieurs ateliers avec les mêmes partenaires/intervenant.e.s artistiques ou varier d'une année (ou atelier) sur l'autre.

Comme pour le catalogue des films, aucun quota entre les différents corpus d'archives n'est établi et demandé aux coordinations.

La variété dans l'utilisation de ces corpus est cependant également incitée.

La restitution en salle de cinéma des œuvres réalisées par les jeunes fera partie intégrante de l'organisation de l'atelier et du processus pédagogique entamé avec les jeunes.

Ces séances devront être toujours non commerciales, publiques et gratuites, et seront destinées prioritairement aux participant.e.s des ateliers et à leurs familles ou entourage.

La coordination pourra décider d'accompagner la restitution des films réalisés par les jeunes comme elle le souhaite : en projetant un film du catalogue CSFR en cohérence avec le travail des ateliers, en construisant une médiation et/ou un débat, en invitant une personnalité du monde du sport et/ou du cinéma, en prévoyant une démonstration sportive par les jeunes, en transmettant une compétition sportive en direct, etc.

Articulation entre les actions du geste 1 (projections) et les actions du geste 2 (ateliers)

Passeurs d'images incite à la construction d'une cohérence entre les projections des films du catalogue et les ateliers sur les images d'archives.

Le catalogue des films et les corpus d'archives se veulent en effet comme des ressources « plastiques » pouvant permettre à chaque coordination de concevoir un programme adaptable à sa propre ligne éditoriale et homogène par discipline sportive (natation, rugby, football...), sous-thématique (femmes dans le sport, sport en prison, sport et transidentités...), époque (films des origines, films de patrimoine, films contemporains...), genre et forme filmique (muet/sonore ; animation, documentaire, court-métrage...).

Une proposition cohérente entre projection(s)/atelier(s) peut être construite par la coordination sur l'ensemble des 3 ans ou sur une partie de la temporalité de sa participation au projet.

Passeurs d'images proposera à son tour des parcours éditorialisés entre les films du catalogue et les corpus d'archives (des programmes « clés en main ») dont la coordination pourra s'emparer ou s'inspirer pour la construction de sa propre proposition thématique.

La coordination pourra cependant décider de concevoir chacune de ses actions pour ce projet de façon indépendante et autonome.

Liens avec les équipements sportifs – partenariat avec la FSCF

Il est souhaité et recommandé que pour mener ses actions (gestes 1 et 2) la coordination s'appuie sur le réseau d'associations et équipements sportifs de la Fédération Sportive et culturelle de France (FSCF) avec laquelle Passeurs d'images a établi un partenariat.

Passeurs d'images communiquera aux coordinations la liste (par région/département/ville) des équipements, associations et structures du réseau de la FSCF, en indiquant en particulier les informations essentielles pour prendre contact avec chaque structure.

Les équipements sportifs du réseau FSCF paraissant sur la liste communiquée aux coordinations seront déjà informés et formés sur le projet, et ils auront déjà donné leur accord de principe pour l'accueil d'un ou plusieurs gestes et pour leur participation éventuelle.

L'équipement sportif mettra à disposition ses espaces et sensibilisera ses adhérents, et il pourra collaborer avec la coordination pour la communication : il restera à la charge complète de la coordination l'organisation et la prise en charge financière des actions (projections et/ou ateliers).

Les partenariats que les coordinations voudront établir avec d'autres équipements ou structures hors-FSCF ne sont pas pour autant exclus.

Modalités de participation/Engagements

Avec la signature de ce cahier des charges, la coordination s'engage à réaliser au moins 1 action du projet (gestes 1 et 2 confondus) dans le respect des modalités définies plus haut.

Si participation de la coordination au geste 2 (ateliers), la coordination s'engage à livrer dans les meilleurs délais à l'Association un exemplaire des réalisations (films d'archives des jeunes) produites dans le cadre du geste 2 (ateliers) du projet via fichier .mov ou .mp4.

La coordination s'engage également à livrer à Passeurs d'images tout élément (photos, vidéos, textes, etc.) permettant d'assurer la valorisation du projet.

Chaque coordination s'engage à tenir à jour les documents « suivi projections » et « suivi ateliers » que l'Association lui communiquera.

Elle s'engage également à remettre à l'Association les documents de bilan d'étape et final de sa participation au projet, selon les modèles que Passeurs d'images lui fournira.

Droits à l'image

La coordination régionale s'engage à faire signer aux participant.es (ou à leurs représentant.e légaux le cas échéant) des autorisations de cession de droit à l'image. La coordination régionale fait donc son affaire de tout éventuel litige portant sur le droit à l'image des participant.es.

Communication

La coordination s'engage à faire apparaître les logos de Passeurs d'images et de ses partenaires pour ce projet sur l'ensemble des supports de communication relatifs au projet.

La coordination s'engage à faire apparaître la participation de Passeurs d'images et de l'ensemble de ses partenariats pour ce projet dans les génériques de début et de fin des films projetés et des œuvres réalisées par les jeunes en atelier, selon les cartons mis à disposition par Passeurs d'images.

La coordination s'assurera de son côté que toutes les archives réemployées (intégralement ou en partie) par les jeunes pour la réalisation de leurs œuvres en atelier seront citées correctement et par entier dans un carton générique de fin opportunément créé, selon les informations et les mentions indiquées sur les documents mis à disposition par Passeurs d'images.

L'Association nationale devra recevoir les productions avec tous les cartons montés (cartons génériques avec logos et mention des partenariats nationaux ; cartons avec la mention des archives employées ; autre(s) carton(s) éventuel(s) que la coordination se réservera de créer et d'ajouter pour présenter les partenaires supplémentaires qu'elle aura impliqués dans le montage de son action) afin de valider leur utilisation avant publication.

La coordination s'engage à utiliser tous les outils de communication attenants au projet fournis et mis à disposition par l'association (vidéo-capsules ; logos, identité visuelle spécifique, etc.) sur ses supports communication (digitaux ou papier).

L'Association s'engage à faire référence et à valoriser le projet sur les supports de communication qu'elle jugera pertinents. En particulier, elle pourra décider de projeter les films réalisés par les jeunes en atelier lors des journées de restitution générale du projet et en occasion des Rencontres nationales que Passeurs d'images organisera en 2024.

Financement du projet

Passeurs d'images met à disposition gratuite à toutes ses coordinations « hors temps scolaire » les ressources du projet (catalogue éditorialisé des films pour les projections ; corpus d'archives pour les ateliers ; document avec les informations pour les projections ; liste et contacts des équipements sportifs sur le territoire).

Il reste à la charge de la coordination régionale signataire de ce cahier des charges la recherche de fonds et le montage financier de son action.

Pour ce faire, la coordination pourra décider de répondre à des appels à l'échelle locale (ville), départementale ou régionale, déposer des demandes directes auprès de ses collectivités et ses tutelles, ou établir des partenariats avec des institutions publiques et privées dont les missions, les publics et les actions resteront cohérentes avec celles du projet et de Passeurs d'images en général.

En revanche, la coordination ne pourra pas répondre à des appels à projet nationaux sur ce thème, émanant d'institutions publiques comme privées.

Il n'est pas exclu que pour lancer ou consolider sa participation au projet CSFR la coordination passe par un soutien du dispositif Passeurs d'images régional.

Passeurs d'images accompagnera les coordinations dans leurs démarches de recherche de financements, si elles en manifestent le besoin, en participant aux réunions, en présentant directement le projet ou en fournissant aux coordinations les éléments nécessaires à ces présentations.

Toute démarche administrative impliquée ou requise par ces processus (réponse à un appel ; demande de soutien direct ; inscription dans un dispositif local, départemental ou régional, etc.) restera à la charge complète de la coordination.

Quel que soit le montant des fonds que la coordination aura réussi à agréger pour ce projet, l'Association conservera la paternité du projet général et son nom et logo devront être affichés comme ceux du partenaire principal.

Contacts

Nando Gizzi : nando@passeursdimages.fr / 09 72 21 77 19

Carol Desmurs : carol@passeursdimages.fr / 09 72 21 77 19

Avec le soutien de



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Centre national
des arts plastiques**